

16.11.2009 - 08:43 Uhr

Changement de caisse-maladie: la tendance aux modèles alternatifs d'assurance

Lausanne (ots) -

Les modèles alternatifs d'assurance (Managed Care) suscitent l'intérêt de deux assurés sur trois. C'est ce que révèle une étude du site comparateur bonus.ch portant sur les tendances de changement de caisse-maladie pour 2010. La possibilité de réaliser des économies jusqu'à 25% par rapport aux primes du modèle traditionnel d'assurance, et la forte hausse des primes comprimant le budget des assurés expliquent ce fort engouement.

Sur les sites de comparaison(1), la croissance des demandes d'offre effectuées de septembre à novembre pour les modèles de type HMO, médecin de famille, télémédecine est en augmentation de 24.5% par rapport à l'an passé. Depuis 2006, cet intérêt est passé de 24.6% à 68.8%.

Parmi les modèles alternatifs, c'est le modèle médecin de famille qui connaît le plus fort engouement avec 38.8%, suivi du modèle HMO avec 16.6%. Quant au modèle télémédecine, l'intérêt est de 13.4%. Les cantons d'Argovie, Berne, Appenzell-Intérieur, Aarau, Fribourg, Grisons, Lucerne, Obwald, St-Gall, Soleure, Thurgovie et Zoug enregistrent le plus fort intérêt pour ces modèles, avec un taux de demandes d'offre dépassant les 70%. En revanche, pour les cantons de Genève, Jura, Uri et Valais les assurés sont plus partagés, avec un taux se situant entre 50% et 60%. Les autres cantons enregistrent un intérêt entre 60% et 70%. A noter que les modèles HMO et réseau de santé sont moins répandus en Suisse Romande.

42% des assurés se disent prêts à renoncer au libre choix du médecin au bénéfice de primes réduites. C'est 9% de plus qu'en 2008. Cependant, on constate une divergence de 26.8% avec le taux de demandes d'offre réalisées pour ces modèles limitant la liberté de choix (68.8%). "Cela peut indiquer qu'un certain nombre d'assurés se précipite sur ces modèles économiques en se focalisant uniquement sur l'attractivité de la prime, en ignorant les contraintes liées à ceux-ci " explique Patrick Ducret, directeur de bonus.ch.

Selon le type de modèle, les restrictions varient. Pour le modèle "médecin de famille": l'assuré à l'obligation de devoir toujours consulter en premier lieu son médecin de famille (choix libre du médecin). La variante "PPO Light" est plus restrictive: l'assuré doit choisir son médecin selon une liste proposée par son assureur. Pour les modèles "HMO" ou "Réseau de santé", l'assuré s'engage à toujours commencer par consulter le même médecin du centre HMO. Quant au modèle "Télémédecine": l'assuré s'engage à appeler un centre de conseil médical avant d'aller chez le médecin. D'autres variantes de modèles peuvent proposer une restriction dans le choix des hôpitaux ou des pharmacies. "Depuis deux ans, et tout particulièrement cette année, on a vu apparaître des modèles mixtes, pour exemple: télémédecine et médecin de famille. Cette tendance va se poursuivre dans les prochaines années. Les modèles alternatifs sont un moyen efficace pour lutter contre la hausse des coûts de la santé" précise Patrick Ducret.

Quant aux autres options prises par les assurés dans l'optique d'un changement d'assureur, on constate également un fort intérêt des assurés pour les assurances complémentaires. Un assuré sur deux souhaite obtenir une offre ou des informations sur des produits complémentaires. Pour le choix des franchises, trop peu d'assurés optimisent leur franchise en fonction de leurs dépenses de santé. 80% d'entre-eux conservent leur franchise actuelle pour l'année suivante.

Cette année, on estime un taux de changement de caisse maladie historique dépassant les 15%. Ce chiffre reste relativement bas, compte tenu que les prestations garanties par la loi sont identiques pour tous les assureurs. 97% des assurés pourraient faire des économies en optant pour la caisse-maladie la moins chère dans leur canton et région. 56% d'entre-eux pourraient économiser plus de CHF 500.- par année.

(1) bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch et compara.ch

Tableaux et graphiques:

http://www.presseportal.ch/go2/bonus_Tendances_fr

Contact:

bonus.ch S.A.
Service actuariat
Eileen-Monika Schuch
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: schuch@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100593716> abgerufen werden.